

Construire aujourd'hui

Un logement performant dès sa construction

Vu le nombre de logement construit par an, par rapport au nombre de logement existant en France, un bâtiment devra avoir environ 80 ans d'espérance de vie et donc pas loin d'un siècle de fourniture en énergie pour répondre aux besoins des occupants. Les nouveaux logements doivent donc être performants dès leur construction afin de ne pas avoir à envisager de travaux d'améliorations thermiques sur ceux-ci à moyen ou long terme.

Choisir son terrain.

L'orientation du terrain, la nature du sol, la proximité d'autres bâtiments, peuvent déterminer la forme de votre bâtiment, sa compacité, la nature des fondations... La répercussion sur votre budget global (construction et vie du bâtiment) n'est pas négligeable. De plus, l'emplacement de votre domicile détermine le type de déplacement que vous aurez à faire tous les jours et donc joue sur votre budget transport.

Respecter la réglementation

Chaque commune a ses règles en matière de construction. Vérifiez ces éléments auprès de votre commune avant de déposer votre permis de construire. Cela peut éviter un refus ou une demande de pièce complémentaire.

Déposer un permis de construire aujourd'hui signifie également respecter la réglementation thermique 2012. Celle-ci demande le respect de 3 exigences de résultat (le besoin bioclimatique, la consommation d'énergie primaire et le confort d'été) et de quelques exigences de moyens comme la prise en compte de l'étanchéité à l'air du bâtiment et des ponts thermiques ou le recours à une énergie renouvelable. Il vous sera demandé une attestation de prise en compte de la RT 2012 dès le dépôt du permis de construire ainsi qu'à l'achèvement des travaux. Et pourquoi ne pas profiter de cette nouvelle construction pour aller au-delà du minimum légal ? Des solutions existent déjà, comme la maison passive qui pour le chauffage ne consomme que 15kWh/m²/an.

Se renseigner.

Que l'on choisisse de passer par un constructeur de maison individuelle, de confier la mission de maîtrise d'œuvre à un architecte ou de la gérer soit même, construire une maison, c'est le projet d'une vie. Prenez le temps de la réflexion et du conseil. Voyez plusieurs intervenants et profitez des conseils des associations (ADIL, CAUE, et bien sur EIE,...).

Vous avez un projet et souhaitez avoir des informations complémentaires sur les aides financières existantes ou des conseils techniques ? Contacter votre conseiller Espace Info-Energie afin d'obtenir les conseils d'un service public gratuit, neutre et indépendant.

Les chiffres d'Adil Watt



1 300 €, c'est
pris moyen d'une
construction neuve
en France.

1 000 €, c'est la moyenne
des consommations annuelles
(chauffage + usage électrique),
pour une maison de 100 m²
suivant les normes RT 2012.

Contact